



**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 5 juillet 2021**

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Présents : Mmes et MM. Alain HABER ; Chantal JACOB, Nicolas GINTER. Adjoints au Maire. Pierre OSTER. Conseiller délégué.

Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Ingrid BOUGRAT ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Jean-François HURST ; Clarisse LANGER ; Claude WERLÉ. Conseillers.

Conseiller(s) absent(s) : 2

Absent(s) : Hélène GERAULT donne procuration à Chantal JACOB ; Julie FLICK donne procuration à Danielle CANAC.

Conseillers supplémentaires : 2

Présents : Mme Marie KREYE-DAUER ; M. Bruno SCHUG.

Date de la convocation : 28 juin 2021.

**4/Délibération N°DEL-034-2021**

**Avis sur l'étude d'impact environnementale concernant le permis d'aménager relatif au projet de lotissement « Kleinfeld 1 » (PA 067 173 21 R0001).**

8. Domaines de compétences par thèmes.  
8.8 Environnement.

Le dossier du Permis d'Aménager (PA) relatif au projet de lotissement du « Kleinfeld 1 » (PA 067 173 21 R0001) a été déposé le 31 mai 2021, et il est actuellement en cours d'instruction.

Au titre de l'article R122-7 du code de l'environnement, le Conseil municipal de la commune d'implantation du projet doit être consulté pour émettre un avis concernant l'étude d'impact et l'évaluation environnementale du Permis d'Aménager, réalisé par le bureau d'études *Archimed Environnement*.

D'autres collectivités et structures (notamment la Mission Régionale d'autorité environnementale MRAe de la DREAL Grand Est, les communes limitrophes, CoCoKo, ES, réseau R-GDS...) sont, elles aussi, consultées au titre de de l'article L122-1, V du code de l'environnement.

Une consultation du public par voie électronique sera menée par la commune, avec le concours de l'ATIP, au courant du mois d'octobre 2021.

En termes de justification de ce projet, on peut rappeler les quelques éléments relatifs à la genèse et à l'histoire du secteur du Kleinfeld en matière d'urbanisme. Au moment de la réalisation du lotissement dit du « Vallon » (rues Baudelaire, Prévert, Sand et Verlaine) à la fin des années 70, début des années 80, le lieu dit « Kleinfeld » a d'entrée de jeu été considéré comme une future zone d'extension du village. C'est ce que l'on trouve d'ailleurs dans le POS du SIVOM la Souffel, approuvé en novembre 1993 avec le classement du Kleinfeld en zone II NA2.

Le secteur du Kleinfeld a été réinscrit en zone à urbaniser quand les élus du SIVOM ont décidé de transformer l'ancien POS en PLU ; celui-ci a été approuvé le 19 décembre 2007 avec la création, au niveau du Kleinfeld, d'un secteur IAUa, assorti d'orientations d'aménagement dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Du point de vue de l'urbanisme, cette zone étant la seule possibilité d'extension de la commune, sa non-réalisation conduirait inévitablement à des problèmes liés, tant au lent déclin démographique déjà amorcé depuis quelques années, qu'au vieillissement de la population, avec un risque certain de fermeture de classe au niveau de nos écoles.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à l'étude d'impact environnementale concernant le projet de lotissement « *Kleinfeld 1* » sur son ban communal.
- Émet un avis favorable concernant la même étude, pour le Permis d'aménager du projet de lotissement du *Meyeracker* sur la commune voisine de Pfulgriesheim.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,

**Le Maire**  
**René WUNENBURGER**